

Un grand maréchal; Enfants des sœurs de Charité; Elèves du Séminaire de Québec avec leur fanfare et les drapeaux de la section des externes; Société nationale irlandaise avec bannières; Le président et les officiers; Sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et Saint-Sauveur avec bannière; Le président et les officiers; Les membres du Conseil de Ville de Québec; Son Eminence le cardinal Taschereau en voiture, escortée par un détachement de zouaves pontificaux; Les personnes de la suite de Son Eminence et les messieurs du clergé, en voiture; Les citoyens.

La procession a défilé par les rues Arthur, Saint-Pierre, Côte Lamontagne, Port Dauphin et Buade qui étaient pavoisées.

La tête de la procession s'est arrêtée à la porte de la basilique, et les deux rangs se sont ouverts pour faire la haie.

Un *Te Deum* solennel a été chanté à la basilique, en présence d'un grand nombre de membres du clergé et d'une foule compacte de fidèles.

Diocèse de Nicolet.—Mgr Gravel, selon le désir du VI^e concile de Québec, vient d'établir une officialité dans le diocèse de Nicolet.

Ce tribunal se composera de l'official, de quatre assesseurs, d'un promoteur et d'un vice-promoteur, du chancelier et du vice-chancelier.

Les prêtres qui suivent ont été nommés à ces différents postes:

Official.—Très révérend Isaac Gélinas, vicaire-général; Assesseurs.—Messieurs Dostie, Lassiserayé, Joseph Tessier et Louis Pothier, qui sont les plus vieux curés de chacun des comtés dont est formé le diocèse; Promoteur.—Révérend I. Douville; Vice promoteur.—Révérend A. Désaulniers; Chancelier.—Révérend L. V. Thibaudier; Vice-Chancelier.—Révérend Edmond Grenier.—*La Semaine Religieuse de Montréal.*

Congrès de l'Alliance St-Jean-Baptiste des sociétés nationales d'Amérique.—I. Conformément à l'Article XII de la constitution, la commission, chargée de l'organisation provisoire, a l'honneur de convoquer en assemblée générale, à Montréal, le 24 juin 1887, les officiers généraux de chacune des cinquante divisions comprises dans les trois grands territoires de l'Alliance:

1o Le territoire de Montréal et des provinces de l'Ouest.

2o Le territoire de Québec et des provinces de l'Est.

3o Le territoire des Etats de l'Union Américaine, II. Le congrès national procèdera en premier lieu, à l'organisation permanente de l'Alliance par l'élection de ses officiers généraux.

III. Le congrès sera ensuite appelé à se prononcer sur les voies et moyens.

1o. De maintenir intactes nos institutions, notre langue et nos lois;

2o. De réunir sous ses drapeaux tous les Canadiens-français d'origine, le jour de la fête nationale;

3o. D'obtenir pour la race française, sa juste part d'influence en Amérique;

4o. De veiller aux intérêts de ses nationaux réunis en une organisation puissante;

5o. De procurer aux groupes canadiens des Etats-Unis et du Canada, des prêtres, des religieux et des hommes de profession de leur origine;

6o. De les aider à créer des missions, des écoles françaises, des sociétés nationales et de secours mutuels;

7o. De diriger dans des contrées où ils trouveront de l'emploi nos compatriotes qui sont forcés d'émigrer;

De faciliter leur rapatriement en les dirigeant dans les centres de colonisation les plus favorables, ou en leur trouvant de l'emploi dans nos villes manufacturières;

9o. De faire un recensement approximatif de la population canadienne française dans chaque Etat de l'Union Américaine, ainsi qu'un rapport annuel des progrès réalisés;

10o. D'élever des statues aux hommes distingués qui ont illustré notre histoire, ainsi qu'un monument national au siège de l'association.

IVo. L'année 1887 restera dans nos annales comme une date mémorable. Elle rappellera aux générations à venir, le cinquantième du règne glorieux de Sa Majesté, notre Très Gracieuse Souveraine.

Elle rappellera le cinquantième de ce Souverain non moins illustre, Sa Sainteté Léon XIII, le chef suprême de la sainte église romaine.

Elle rappellera encore le cinquantième de cette époque sanglante de notre histoire, qui fut le berceau de notre gouvernement constitutionnel et de nos libertés politiques.

Cette année rappellera enfin le vingtième anniversaire de la confédération du Canada, qui abrite aujourd'hui, sous ses drapeaux, tous ces immenses territoires autrefois possédés par la France, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, et reliés ensemble par notre chemin de fer transcontinental.

V. Nos compatriotes, disséminés sur tous les points de l'Amérique voudront s'associer à une grande démonstration, destinée à commémorer tous ces souvenirs. Ils voudront se rattacher plus étroitement à la mère-patrie, en entrant dans l'Alliance Nationale, dont l'organisation puissante reliera, dans un intérêt commun, tous les groupes de nos nationaux, solidement établis sur ce continent.

VI. Dans ce but, la commission d'organisation provisoire, après avoir obtenu le concours sympathique de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et des autres officiers d'honneur de l'Alliance pour cette œuvre éminemment nationale et patriotique, arrête ce qui suit:

1o. Un congrès de l'Alliance Nationale s'ouvrira à Montréal le 24 juin 1887 et se continuera les jours suivants.

2o. Les officiers des sociétés nationales comprises dans chaque diocèse de la province de Québec, dans chacune des autres provinces de la confédération et dans chaque Etat de l'Union Américaine, sont invités à se réunir sans retard pour élire les officiers généraux de leur division comme délégués au congrès.

3o. Tous les officiers des sociétés St Jean Baptiste d'Amérique formant partie de l'Alliance sont invités à assister aux délibérations du congrès avec voix consultative.

4o. L'ordre du jour du congrès, les noms des orateurs de distinction appelés à traiter les différentes questions qui lui seront soumises, et le programme